

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les *Fiches du CESA* complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les *Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 30
Septembre 2006

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

Informatique éditoriale
et fabrication :
M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
Mlle Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpsa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES
Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Stratégie

Clausewitz et la philosophie
de la stratégie 6

Économie

L'entreprise et sa libre gouvernance 8

Géopolitique

Les grands noms de la
géopolitique allemande 10

Histoire

Les croisades 12

La bibliothèque essentielle

Virgile : *l'Énéide* 14

Histoire de l'aéronautique militaire

La *Royal Air Force*, première force
aérienne indépendante au monde 16

Relations internationales

Le Commonwealth 18

Droit et institutions

La responsabilité de la puissance publique .. 20

Pensée politique

L'impérialisme 22

Philosophie

Polanyi et l'économie 24

Sciences

Galilée (1564-1642) 26

Une œuvre remarquable du cinéma 28

Biographie de François Pernet 29

Au fil de la plume 30

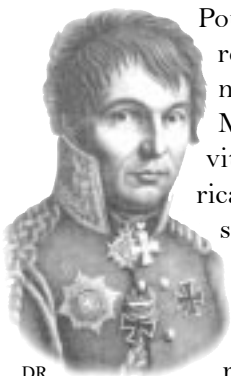


Clausewitz et la philosophie de la stratégie

La stratégie a connu des transformations prodigieuses au cours des dernières décennies. Elle a débordé de la sphère militaire pour couvrir tout le champ conflictuel avec une combinaison de moyens diplomatiques, économiques et militaires. Elle met en œuvre des moyens de plus en plus perfectionnés, avec une composante scientifique et technique qui tend à reléguer au second rang le courage des combattants et l'ingéniosité du stratège. C'est du moins la vision dominante que les Américains essaient d'imposer avec leur discours sur la Transformation.

Quel est l'impact réel de ces transformations dont la portée ne peut être niée ? Est-il possible de retrouver, au-delà de ces changements continuels et accélérés, quelques invariants qui permettent de replacer l'actualité dans le temps long, de redécouvrir les fondements et les principes de la stratégie ? Cela est certainement possible et la vogue des classiques, de Sun Zi à Clausewitz, suffit à le prouver. Facile à comprendre, Sun Zi est aujourd'hui l'auteur le plus connu. Il fascine par son antiquité et par son exotisme. Clausewitz n'a pas ces avantages. Homme du XIX^e siècle, il est encore relativement proche de nous. Au surplus, il a un passé chargé, sinon douteux, puisqu'on l'a maintes fois accusé d'avoir été l'une des sources intellectuelles du militarisme prussien. Enfin, il a le défaut irrémédiable d'avoir la plume proluxe comme dans son traité, *Vom Kriege* (*De la Guerre*), écrit dans un style difficile à lire qui doit beaucoup à l'idéalisme philosophique allemand.

Pourtant, Clausewitz connaît, depuis une trentaine d'années, un retour en grâce remarqué. Le principal point de départ a été la nouvelle traduction américaine par deux grands spécialistes, Michael Howard et Peter Paret, publiée en 1976. Elle s'est très vite imposée comme un *textbook* dans l'enseignement militaire américain et les traductions ont alors déferlé dans tous les pays. Clausewitz a inspiré de multiples travaux dans les domaines les plus divers, y compris la stratégie spatiale et la stratégie de lutte contre les menaces asymétriques. Comment expliquer un tel succès, une telle diversité d'application ? Tout simplement en raison de la méthode même du général prussien.



DR

Contrairement à lui, son grand concurrent Jomini essayait de poser des règles immédiatement applicables, d'apprendre le maniement d'une armée sur la carte, sur le théâtre d'opérations. Il partait de l'histoire pour accumuler des exemples dont il tirait des principes.

Clausewitz ne donne pas de règles applicables, il essaie de faire comprendre la complexité inhérente au phénomène guerre et d'en tirer des méthodes de raisonnement. Il recourt à l'histoire pour illustrer ses propositions, mais celles-ci lui sont dictées par le raisonnement. Il part d'un concept central, la guerre, et s'efforce d'en tirer toutes les implications : qu'est-ce la guerre ? quelles en sont les finalités ? quels en sont les moyens ?...

À chaque fois, une proposition donne lieu à une suite logique à la manière d'une pelote de laine que l'on tire en faisant surgir constamment de nouveaux fils, ici de nouvelles questions, de nouvelles conséquences pour le raisonnement. La méthode est rigoureusement philosophique : on part du concept pour aboutir à un système.

Cela se vérifie dans tous les aspects du problème. Clausewitz ne se contente pas de poser des principes généraux. Ce qui est remarquable chez lui est qu'il accepte d'entrer dans des discussions très concrètes sur la défense en montagne ou le franchissement des marais. Même ces passages, devenus totalement désuets d'un point de vue tactique, restent profitables d'un point de vue stratégique. Clausewitz, après avoir exposé le problème concret, remonte à la source intellectuelle, essaie de cerner le problème théorique suggéré par la question concrète, toujours avec l'idée centrale : les moyens ne peuvent pas être étudiés indépendamment de la fin. La grande démonstration de Raymond Aron a joué un rôle essentiel dans la nouvelle interprétation de Clausewitz. Les lectures militaires du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle s'efforçaient d'interpréter Clausewitz en fonction des préoccupations immédiates de l'époque : comment faire la guerre ? comment employer au mieux les moyens ? La question des fins était renvoyée en arrière-plan, elle était censée ne pas avoir d'influence directe sur la conduite des opérations. Aron a restitué au questionnement de Clausewitz sa véritable signification : tout ramener aux fins, c'est en cela qu'il est actuel et que sa méthode de raisonnement peut être transposée à des situations, à des conflits, dont il ne pouvait avoir la moindre idée. ●

Hervé Coutau-Bégarie
conseiller pédagogique du CESA



L'entreprise et sa libre gouvernance

L'ascendant pris à la fin du XX^e siècle par l'approche libérale dans le débat économique donne aujourd'hui naissance à une réflexion sur les modes de gouvernement des entreprises concurrentielles. Au cœur de cette nouvelle donne, la théorie de la firme s'inscrit dans une évolution de la théorie managériale à celle de gouvernance.

De la théorie managériale...

Dès 1932, les économistes Berle et Means prônent un modèle managérial d'entreprise avec, pour caractéristiques, une direction professionnalisée ne détenant pas le contrôle patrimonial de l'entreprise et un actionnariat diffus. Cette forme d'organisation de l'entreprise devait favoriser une efficacité économique optimale par une meilleure allocation des ressources. Toutefois, les systèmes de contrôle mis en place n'ont pas suffi à garantir la réalisation des objectifs assignés aux gestionnaires.

Aussi, leur influence dans les processus de décision engageant les orientations majeures des grandes entreprises a-t-elle été, notamment aux États-Unis, fortement remise en cause. Parallèlement ont été introduits des principes de gouvernance d'entreprise traduisant la prépondérance des choix des actionnaires. Ces principes trouvent leur origine dans la théorie de l'agence, analysée par Jensen et Meckling (1976) qui considèrent l'entreprise comme un « *nœud de contrats* » associant principalement dirigeants et actionnaires.

... à la gouvernance d'entreprise...

Au cours des vingt dernières années, ce modèle s'est considérablement développé aux États-Unis puis dans le reste du monde, consacrant la financiarisation de l'économie par le poids croissant des investisseurs institutionnels (fonds de pension). Ces derniers sont devenus, par l'importance de leur participation dans le capital des entreprises, les acteurs prédominants sur les marchés financiers. Par leurs exigences communes en matière de gouvernement d'entreprise, ils contribuent au renforcement du pouvoir financier sur le contrôle des entreprises. Contraintes par les actionnaires à améliorer fortement leur « *création de valeur* », c'est-à-dire la recherche de la meilleure rentabilité financière de l'action, les entreprises rendent des arbitrages économiques au détriment de la stricte rentabilité économique⁽¹⁾.



... et à sa remise en cause

Cependant, l'éclatement de la bulle spéculative en mars 2000, l'affaire Enron en octobre 2001, ou l'affaire Vivendi en France ont précipité la crise de ce modèle de gouvernance. Les pouvoirs publics, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont cherché une réponse législative à ces dysfonctionnements.

Aux États-Unis, la loi Sarban-Oxley (2002) a renforcé les mesures de contrôle des dirigeants et des auditeurs. En France, la loi sur la sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 permet le renforcement des autorités de contrôle, par la création de l'autorité des marchés financiers, et celui du contrôle des professionnels de l'audit, en créant le Haut Conseil du commissariat aux comptes.

La LSF prévoit également l'interdiction de tout cumul au sein d'un même réseau entre la mission légale du commissaire et la fourniture de prestations de services non directement liées à la mission du commissaire aux comptes.

En outre, l'identification des meilleures pratiques par des cabinets de notation des entreprises a débouché sur la création de « codes de gouvernance » dont les principes visent à évaluer la capacité des gestionnaires à rendre compte de leur gestion, à favoriser le traitement équitable des actionnaires et la transparence des décisions sensibles ainsi qu'à garantir la séparation des fonctions de management et de surveillance.

Quel modèle pour l'avenir ?

Parallèlement, le modèle financier de gouvernance, certes toujours d'actualité, ne constitue plus l'unique trame de décision des gouvernants d'entreprise. Le modèle cognitif de la gouvernance accorde une place centrale à la construction des compétences et à la capacité des firmes à innover, seules façons de garantir une rentabilité à long terme.

Les théories de gouvernance ont connu une évolution substantielle les conduisant d'une modélisation de la formation de valeur, fondée principalement sur la performance boursière immédiate, vers des modèles valorisant le capital humain et la gestion des ressources humaines. ●

Commissaire capitaine Jean Léger

chef du bureau audit-contrôle de gestion du SACA

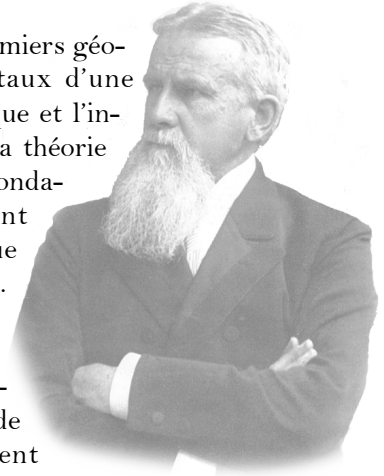
1. La rentabilité financière mesure le retour sur investissement en rapportant le résultat distribué aux capitaux investis. La rentabilité économique rapporte le résultat au chiffre d'affaires dégagé.



Les grands noms de la géopolitique allemande

L'école géopolitique germanique est centrée sur la puissance continentale. De l'empire des Habsbourg à la Prusse et jusqu'au grand *Reich* allemand, le développement de la puissance passe par l'unification du peuple allemand et par un contrôle absolu de l'Eurasie. Comme préalable à cette expansion, dès la fin du XIX^e siècle, le pangermanisme, et plus largement les « pan-idées », seront développées et soutenues par Friedrich Ratzel et Karl Haushofer.

Friedrich Ratzel (1844–1904) est l'un des premiers géographes à proposer les concepts fondamentaux d'une géopolitique allemande. Sa formation scientifique et l'influence des thèses de Charles Darwin – avec la théorie de l'évolution – et du biologiste philosophe, fondateur de l'écologie, Ernst Haeckel, le poussent à analyser de manière organique et théorique le rapport entre le territoire et le politique. Son souci de l'organisation lui fait élaborer une théorie souvent qualifiée de déterministe et dont l'ambiguïté se trouve dans la légitimation qu'elle pouvait accorder aux politiques de puissance et d'expansion. Ses travaux peuvent en effet être considérés comme centraux dans l'orien-



DR

tation de la politique étrangère allemande, dans leur dimension tant mondiale qu'européenne. Ratzel est par ailleurs un défenseur acharné du **colonialisme**. Pour lui, l'Allemagne doit disposer d'un empire colonial faute de pouvoir assurer un rayonnement mondial. Son intérêt porte également sur un concept d'« **États-continents** » qui le conduira à faire coïncider la géopolitique allemande avec le **projet européen**. Mais, à une époque où les nationalismes sont exacerbés, la vision paneuropéenne n'est comprise en Allemagne que comme le triomphe d'une suprématie allemande sur l'ensemble du continent. Ratzel refuse pourtant l'enfermement de l'Allemagne sur le sol européen et préconise une **alliance avec l'Asie** et, en particulier, avec l'Extrême-Orient.

Au-delà de l'analyse des situations géopolitiques de son époque, Friedrich Ratzel formalise sa pensée. Dans son ouvrage *Politische Geographie*⁽¹⁾, il élabore une véritable théorie de l'État qu'il définit comme un « **être vivant** » rassemblant une fraction d'humanité sur une fraction de sol. Il est important de souligner que Ratzel considère le peuple comme un ensemble de groupes et d'individus qui n'ont besoin d'être liés ni par la race ni par la langue, mais dans l'espace, par un sol commun.

Principal disciple de Ratzel, le général et professeur **Karl Haushofer** (1869-1946) conçoit la géopolitique comme la « **conscience géographique de l'État** ». Il cherche à raffermir le sentiment d'appartenance des Allemands à une « **communauté de civilisation** », le *Deutschtum*, et à favoriser la création d'un « **espace de vie** » où ils pourraient déployer librement leurs virtualités, le *Lebensraum*, terme inventé par Ratzel. Les changements politiques intervenus en 1933 permettent la réalisation de cet objectif. Mais l'idée de **Grande Allemagne** défendue par Haushofer s'insère dans le cadre plus général d'une pensée favorable à la création de grands ensembles politiques, là encore, à la dimension des continents. L'apport théorique essentiel de Haushofer est en effet celui des « **pan-idées** » (*Pan-Ideen*) dont l'objet consiste en l'unité continentale, ethnique, civilisationnelle ou religieuse d'une communauté humaine au-delà des États (panislamisme, panaméricanisme...). Pour Haushofer, elles permettraient de comprendre les grands chocs géopolitiques de la planète. Il souligne notamment l'opposition existant entre les géopolitiques russe et américaine et avance par ailleurs que le libéralisme mondialiste américain ne pourrait être mis en échec que par les puissances de l'Axe, l'Allemagne et le Japon. La géopolitique de Haushofer esquisse donc les grandes problématiques géopolitiques de notre temps mais, en tant que science allemande au service des desseins allemands, elle refuse l'idée même de *statu quo* des frontières. Les États étant des êtres dynamiques en lutte pour un espace vital inscrit dans un monde fini, ils ont vocation à s'étendre. C'est en cela même que la science haushoferienne, fondamentalement marquée par l'humiliation du traité de Versailles, apparaît comme dangereuse pour la paix. Néanmoins, la vision d'une grande alliance continentale germano-russe à l'Est et germano-française à l'Ouest, soutenue par Ratzel et Haushofer et dans laquelle l'Allemagne aurait été le cœur, au moins économique, ne trouve-t-elle pas aujourd'hui une part d'écho dans la construction européenne ? ●



DR

Sergent-chef Jérémie Alligier

rédacteur au CESA

1. Friedrich Ratzel, *Politische Geographie*, Munich, 1897.

Cf. « l'Allemagne, de la division à la réunification », *Les Carnets du Temps* n° 26, avril 2006.



Les croisades

Les croisades marquent l'histoire de l'Occident pendant plus de deux siècles et favorisent l'unité de la chrétienté occidentale, ainsi que l'encadrement de la chevalerie. En envoyant se battre outre-mer les plus turbulents de leurs vassaux, les monarchies occidentales renforcent également leur pouvoir.

Depuis le concile de Nicée en 325, Jérusalem est, pour les chrétiens d'Occident, le lieu où le Christ a souffert la Passion, a été crucifié et a été enterré. Elle est donc le centre du monde spirituel pour les chrétiens et le pèlerinage à Jérusalem est vécu comme un aboutissement dans la vie d'un fidèle, ce qui se traduit par la fondation de nombreux monastères dans la ville sainte dès le X^e siècle.

L'importance de Jérusalem dans l'Histoire Sainte explique aussi la ferveur des chrétiens à répondre à l'appel à la croisade que lance le pape Urbain II en 1095, lors du concile de Clermont, pour délivrer le Saint-Sépulcre tombé aux mains des Turcs. Cependant, les motivations de certains croisés ne sont pas uniquement religieuses. L'appât du gain attire en effet bien des aventuriers en Orient, des chevaliers sans biens ou des cadets en surnombre souhaitant quitter une terre sans avenir pour eux et se couvrir de gloire dans des aventures souvent décrites comme des parcours initiatiques. De fait, les conditions matérielles en Occident et en Orient à cette époque favorisent leur départ : non seulement les principautés latines de Terre Sainte sont en pleine expansion, mais l'Occident enregistre aussi une forte croissance démographique : du XI^e au XIII^e siècles, la population d'Europe triple.

Si l'appel à la croisade d'Urbain II s'adresse principalement aux chevaliers, ce sont cependant des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, qui s'ébranlent au cri de « *Dieu le veut !* ». Ils traversent l'Europe centrale dans le plus grand désordre, pillant les contrées sur leur passage. Arrivés en terre turque, ils sont très vite écrasés, tandis que la « croisade des seigneurs », bien organisée et conduite par Godefroy de Bouillon, atteint Constantinople. Après une sanglante campagne de deux ans, marquée par la prise d'Antioche, les croisés s'emparent de Jérusalem en juillet 1099. Cette 1^{re} croisade est suivie par sept autres.

La prise d'Edesse par les Turcs en 1144 provoque la 2^e croisade (1147-1148), au cours de laquelle le roi de France Louis VII et l'empereur d'Allemagne Conrad III passent par l'Europe centrale pour gagner la Syrie.

Menée par Philippe Auguste, Richard Cœur de Lion et Frédéric Barberousse, la 3^e croisade (1189-1192) est organisée pour reprendre Jérusalem au sultan Saladin. Cependant, Frédéric Barberousse se noie, Philippe Auguste préfère rentrer en Occident et Richard Cœur de Lion traite finalement avec Saladin.



Saladin face à
Richard Cœur de Lion

Les chrétiens tentent de rétablir la situation lors de la 4^e croisade (1202-1204) ; mais, transportés par les navires de Venise, ils doivent, pour prix de cette aide, s'emparer de Constantinople alors en lutte contre les Vénitiens. Ils se limitent à cette conquête.

La 5^e croisade (1217-1221) reprend l'objectif initial de la précédente expédition. Après la prise de Damiette en Égypte (1221), l'expédition tourne court et Damiette est abandonnée.

Frédéric II mène la 6^e croisade (1228-1229), qui se termine par le traité de Jaffa, donnant Jérusalem, Bethléem et Nazareth aux chrétiens.

La reprise de Jérusalem par le sultan d'Égypte et la défaite de l'armée latine à Gaza (1244) provoque la 7^e croisade (1248-1254). Saint-Louis prend la tête de l'expédition contre l'Égypte et s'empare de Damiette (1249), mais il est battu et fait prisonnier à Mansourah. Relâché contre une forte rançon, il restitue Damiette. Il meurt lors de la 8^e croisade (1270), à Tunis.

Les conséquences des croisades pour l'Occident sont multiples. Non seulement les croisades favorisent la circulation des capitaux (les Templiers jouent un rôle important dans ces circuits économiques), mais elles permettent aussi l'installation de comptoirs vénitiens et génois en Orient et font connaître en Occident la boussole, les chiffres « arabes », les cartes marines, etc. Cependant, la prise de Constantinople (1204) par les chrétiens d'Occident provoque également un schisme définitif entre chrétiens d'Orient et d'Occident.

Surtout, les croisades marquent durablement le monde musulman en ce sens qu'elles présentent les Occidentaux comme des guerriers sanguinaires et intolérants. Au lendemain des croisades, finalement vainqueur, l'islam bloque pendant plusieurs siècles toute expansion européenne vers l'Orient. ●

Lieutenant Christèle Chevalier

adjoint division cycle de perfectionnement au commandement (CPC) - CESA

Bibliographie

Jean Richard, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996.

Virgile, l'Énéide

Chef-d'œuvre de l'épopée latine, *l'Énéide* relate les sept années de pérégrinations d'Énée, survivant endeuillé de la chute de Troie, dont la mission, ordonnée par les Dieux, est de fonder une nouvelle Iliion⁽¹⁾ en Italie, la future Rome. La symbolique de ce poème épique fut reprise sous l'ère chrétienne qui a vu en ce héros l'incarnation du missionnaire idéal.

La légende d'Énée n'est pas une invention de Virgile (70-19 av. J.-C.). Il existe dans la tradition antérieure de multiples « énéides » où le héros serait un traître qui a livré Troie aux Grecs et qui, en récompense, a pu partir librement, presque avec les honneurs de la guerre. Dans la version de Virgile, Énée, fils d'Anchise et de la déesse Vénus, se voit confier par les Dieux la périlleuse mission de **porter et d'implanter ses croyances en Italie suite à la destruction de la cité troyenne**. Instrument de la fatalité, ce héros est un homme simple sous l'emprise d'une destinée contraire à sa nature et dont la mission le contraint à faire preuve d'abnégation pour le bien des générations futures en sacrifiant son amour, entrave à l'accomplissement de son devoir.

Commandée par l'empereur Auguste qui voyait en cette œuvre un hommage à ses aïeux fondateurs de Rome⁽²⁾, *l'Énéide* se devait d'être héroïque, grandiose, patriotique. **Poème épique en douze chants**, *l'Énéide* est le fruit de quatorze années d'écriture pendant lesquelles Virgile a servi avec dévouement, zèle et sincérité les desseins de l'empereur qui avait mis fin aux guerres civiles qui sévissaient en Italie⁽³⁾. Par la plume fluide et délicate de Virgile, Auguste souhaitait susciter chez ses contemporains les opinions et sentiments auxquels il s'évertua à travailler durant tout son règne, pour organiser une société fondée sur le retour aux anciennes mœurs et aux vieilles croyances. Il souhaitait également restaurer l'ancienne religion pour lui rendre l'autorité qu'elle avait perdue, car *l'Énéide* doit être lue comme un **poème religieux didactique**.

Virgile connaissait tous les rituels antiques, et le personnage d'Énée incarne le meneur sacerdotal qui n'omet aucune procédure religieuse dans tous les cérémoniaux qu'il accomplit, qui se prosterne et obéit avec dévotion à ses Dieux.

Le chapitre charnière et le plus spirituel de l'*Énéide* est le **livre six** où la descente aux Enfers d'Énée, accompagné de la sibylle, revêt un caractère symbolique allégorique de sa conscience : le héros, élu des Dieux, part fouiller au plus profond de la Terre d'où nul ne revient jamais⁽⁴⁾ et y retrouve les défunts qui lui sont chers, notamment son père, qui lui prodigue les sages conseils qui vont lui permettre de prendre son destin en main.

Beaucoup comparent, avec simplisme, le travail de Virgile à celui d'Homère et voient en lui un vulgaire pastiche du poète grec. Les six premiers livres seraient une pâle *Odyssée*, et les six derniers, une *Iliade* affadée. Virgile a certes été inspiré par Homère et d'aucuns pensent que « *Homère est doué d'un plus grand génie et que Virgile a plus d'élégance et de perfection dans les détails. L'imagination du premier est plus riche et plus féconde ; celle du second est plus sage et plus correcte* »⁽⁵⁾.

Cependant, il convient de nuancer ce parallèle importun en gardant à l'esprit que Virgile a considérablement influencé, directement ou indirectement, des écrivains médiévaux⁽⁶⁾, comme Dante, et la littérature occidentale en général. Cette influence s'explique par la **recherche permanente de perfection** à laquelle Virgile aspirait et qui lui a valu en son siècle le surnom de « **prince des poètes latins** ». ●



DR

Sergent Cassandre Davaïc
rédactrice au CESA

1. Ilion est l'autre nom donné à la cité de Troie.
2. L'empereur Auguste est le petit-neveu de Jules César dont la famille, les Iulii, prétendait descendre de Iule, fils d'Énée.
3. À l'instar de l'*Énéide* qui chante la grandeur de Rome, Virgile a écrit deux poèmes pastoraux, *les Bucoliques* et *les Géorgiques*, plaidant avec éloquence pour la vie rurale et les propriétaires terriens afin de raviver dans les cœurs le goût ancestral pour l'agriculture, perdu lors des guerres civiles qui engendrèrent un exode rural massif.
4. Seuls quelques élus comme Hercule, Ulysse, Thésée et Orphée sont revenus des Enfers.
5. Th. Cabaret-Dupaty, préface aux *Œuvres complètes de Virgile*, 1873.
6. *Le Roman d'Énéas* (anonyme) est une adaptation médiévale de l'*Énéide* qui insiste sur la thématique amoureuse et la notion de descendance car Énée est surtout vu comme l'aïeul du fondateur de Rome en 753 av. J.-C.

La *Royal Air Force*, première force aérienne indépendante au monde

S'il est un phénomène à la fois intrigant et passionnant, c'est bien le processus par lequel les aviations militaires sont passées du simple statut de subordination aux armées de terre et de mer, dont elles sont issues, à celui de l'indépendance pure et simple.

Une telle évolution n'est jamais allée de soi et sans doute faut-il y discerner non seulement des circonstances conjoncturelles, un contexte exceptionnel qui a permis d'enclencher un tel mécanisme, mais aussi un mouvement de fond qui fait que la spécificité même de l'arme aérienne naissante ne pouvait conduire à une autre solution que son accès à l'autonomie.

L'Angleterre n'est plus une île

S'il est un exemple qui permet d'éclairer la dialectique complexe mais certaine qui existe entre ces deux systèmes d'interprétation, c'est bien celui de la *Royal Air Force*, première force aérienne au monde à devenir indépendante, en 1918. L'affaire est tout d'abord politique. La Grande-Bretagne est en effet confrontée à une offensive aérienne allemande qui, depuis 1915, sème le mécontentement dans une opinion britannique qui en constitue la cible principale. L'ennemi entend en effet saper le moral d'une population censée se trouver bien à l'abri derrière la Manche et désorganiser la production de guerre. Aussi le gouvernement entend-il démontrer sa volonté de réagir en créant un organisme centralisé auquel reviendrait la défense aérienne du pays.

En juillet 1917, un comité pour l'organisation de l'aéronautique et de la défense aérienne est constitué sous la présidence du général Smuts afin de trouver une solution institutionnelle qui satisfasse toutes les parties. En août, cet officier de haut rang achève la rédaction d'un rapport qui fait date dans l'histoire de la puissance aérienne, en développant l'idée selon laquelle la domination des airs pourrait devenir un élément essentiel de la sécurité britannique : « *un facteur aussi important que la maîtrise de la mer pour la défense de l'Empire* ».

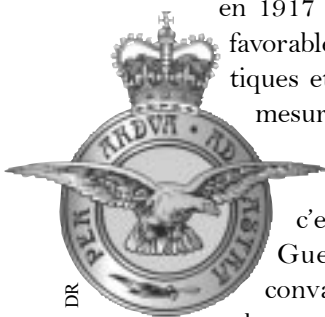
Cette réflexion doctrinale s'inscrit dans un intéressant phénomène qui trouve ses racines en juillet 1909 lorsque la traversée aérienne de la Manche par Louis Blériot a fait prendre conscience à l'Angleterre qu'elle n'était plus une île, selon les mots du célèbre romancier d'anticipation Herbert Wells. Les flottes navales n'étant pas capables de s'opposer aux avions, la nécessité s'impose, aux yeux de certains, de bâtir une armée aérienne susceptible de détenir la maîtrise du ciel et, partant, de la mer.

Fusionner le RFC et le RNAS

La conjoncture de 1917 apparaît en tout point favorable à la concrétisation de cette thèse. Dans un premier temps, le rapport Smuts aboutit à la création, en novembre, d'un ministère de l'Air, structure qui prélude à l'avènement d'une aviation indépendante. La fusion en une seule entité des forces aériennes existantes, le *Royal Flying Corps* (RFC) pour l'armée de terre, le *Royal Naval Air Service* (RNAS) pour la marine, permet dès lors de former la *Royal Air Force*, le 1^{er} avril 1918. L'affaire ne va pas sans susciter de véhémentes oppositions tant chez les amiraux que chez les généraux, privés de leurs aéronautiques organiques ; mais le Premier ministre britannique, Lloyd George, ne cède pas. Dans le même temps, toujours pour satisfaire une opinion qui a soif de représailles, le gouvernement décide de former un corps de bombardement stratégique, l'*Independent Air Force*, dont la tâche consiste à attaquer les villes et les industries allemandes et à saper le moral de la population ennemie.

Si marqué par la conjoncture qu'il soit, le processus d'unification engagé en 1917 ne se serait pas produit si, depuis des années, un courant favorable à la puissance aérienne n'avait parcouru les milieux politiques et militaires du pays. Force est de se demander dans quelle mesure la pérennité de la RAF est assurée lorsque, au lendemain du conflit, les chefs de l'armée de terre et de la marine réclament sa disparition. Si la RAF parvient à survivre, c'est seulement grâce à la présence à la tête du ministère à la Guerre et à l'Air d'un certain Winston Churchill, adepte convaincu de la puissance aérienne, mais aussi à la combativité

du maréchal de l'air Trenchard, le premier des chefs de cette aviation, qui persuade les autorités politiques de lui confier une mission, le contrôle aérien des colonies (*Air Control*), qui permet d'économiser d'importants moyens terrestres. ●



DR

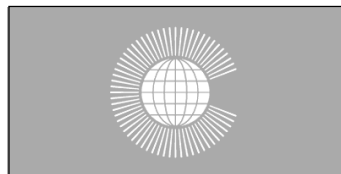
Insigne de la RAF

Patrick Facon

conseiller pédagogique du CESA



Le Commonwealth



Il existe dans le concert de la communauté internationale une organisation originale par son statut, son histoire et ses objectifs. Basée sur le partage de valeurs, elle déploie au profit de ses 53 membres des activités diverses qui vont de l'organisation de Jeux (en 2006 à Melbourne) à une intense activité diplomatique ayant conduit à la suspension du Zimbabwe en 2002. Instrument privilégié de la politique extérieure britannique, il s'agit du Commonwealth.

Totalisant le même nombre d'États membres que la Francophonie, le Commonwealth ne peut faire l'objet d'une comparaison plus poussée même s'il a inspiré l'initiative française. Son ancienneté est en effet plus importante et l'esprit de libre association, cher à la pensée anglo-saxonne, prédomine. Les pays membres sont unis par leurs intérêts communs mais sont souverains. Ils ne sont liés par aucun traité et peuvent rester neutres lorsqu'un conflit engage un ou plusieurs d'entre eux. Seul le statut de Westminster peut faire office d'acte fondateur.

Entériné le 11 décembre 1931, il est la reconnaissance officielle de l'indépendance de tous les *dominions* faisant partie de l'Empire britannique : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud (appelée alors Union sud-africaine), l'État libre d'Irlande (retiré de l'organisation), Terre-Neuve (membre de la fédération canadienne). Avec l'Inde, ces quatre premiers États sont les poids lourds de l'organisation.

Selon le texte du Statut, « *tous les dominions faisant partie de l'Empire britannique sont des pays indépendants (...) unis dans une allégeance commune au souverain de Grande-Bretagne et associés librement comme membres du Commonwealth britannique* ». À ce titre le Commonwealth est l'héritier de l'Empire britannique, même si certains de ses membres ne suivent pas forcément la ligne de conduite de la Grande-Bretagne. Cela fut le cas, par exemple, en 2003, quand le Canada et la Nouvelle-Zélande ne se sont pas alignés sur la position britannique concernant la guerre d'Irak. Au sein du Commonwealth, il faut distinguer le royaume du Commonwealth où seize États reconnaissent la reine Élisabeth II comme souveraine. Bien qu'essentiellement symboliques, ses prérogatives donnent lieu à débat : en Australie un référendum a échoué en 1999⁽¹⁾. Cette organisation est imprégnée des enjeux contemporains.

En effet depuis la déclaration d'Harare de 1991, l'organisation a décidé d'abandonner le principe de non-ingérence dans les affaires internes des autres membres et de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance.

Par ailleurs, le Commonwealth fournit une clef de lecture géopolitique pertinente. L'influence britannique demeure sur tous les continents. Même s'il s'agit de micro-États, les liens établis avec les Caraïbes et le Pacifique sont importants en termes de tourisme et d'approvisionnement en matières premières. En contrepartie, l'association avec le Royaume-Uni donne à ces États une meilleure visibilité sur la scène internationale. L'Afrique australe et la région des Grands Lacs (sauf le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo) font aussi partie du Commonwealth et cette communauté peut être un facteur de stabilisation dans la région sous l'impulsion de l'Afrique du Sud. Enfin, certains pays sont l'objet de lutte d'influence entre le Royaume-Uni et la France comme en témoigne leur double adhésion au Commonwealth et à la Francophonie. Il s'agit bien sûr du Canada mais aussi du Cameroun, de l'île Maurice et du Vanuatu.

L'adhésion au Commonwealth apporte principalement la possibilité aux pays membres de partager des intérêts portés par la communauté de langue, d'histoire, voire de culture. Très concrètement, un ensemble économique s'est mis en place sur le principe d'une « préférence Commonwealth ». Ainsi un accès privilégié aux marchés sans oublier une priorité pour les flux migratoires ont renforcé les échanges et contribué à un cercle vertueux de confiance et de respect. La convention de Lomé (1975) fait suite à la convention de Yaoundé (1963) qui, au début du Marché commun, ne concernait que les possessions des six membres originaires. Cela n'a toutefois aucunement mis fin aux coopérations spécifiques préexistantes telles que le Commonwealth, la Francophonie ou la Lusophonie.

Le Commonwealth demeure une institution originale, un instrument privilégié de la diplomatie et de la politique extérieure britanniques, mais aussi un ensemble économique avec des pays de poids comme le Canada, l'Australie et l'Inde. ●

Capitaine Sylvain Lautier

stagiaire à l'Institut d'études politiques - Toulouse

1. L'Australie est une monarchie constitutionnelle dont Élisabeth II est la reine. Le référendum de 1999 portait sur le passage à une république, avec un président pour remplacer la reine comme chef d'État, mais la proposition est rejetée. De nombreux sondages et analyses suggèrent cependant que ce résultat négatif est plutôt un refus du modèle républicain proposé.



La responsabilité de la puissance publique

Très longtemps, l'Administration n'a pas été tenue de réparer les dommages que ses activités pouvaient causer et, jusqu'en 1870, grâce à la garantie des fonctionnaires instituée en l'an VIII, ses agents non plus ne pouvaient pas être poursuivis. Corollaire de la conception ancienne de la souveraineté, cette irresponsabilité était acceptée en raison des interventions limitées d'un État gendarme.

En 1873⁽¹⁾, la société évoluant, le principe de la responsabilité de la puissance publique fut consacré, sur un tout autre fondement, cependant, que le Code civil. Depuis, en dehors des cas où des régimes spéciaux s'appliquent, en matière d'accidents de la circulation par exemple, le juge administratif a élaboré un droit spécifique qui privilégie la responsabilité de l'Administration par rapport à celle des fonctionnaires et qui a progressivement étendu la protection des victimes.

Historiquement, la responsabilité de la puissance publique a d'abord pu être engagée pour faute. Une faute est une défaillance matérielle ou juridique de l'organisation ou du fonctionnement du service. Elle peut prendre la forme d'une action, d'une négligence ou d'une abstention. C'est une faute de service quand elle résulte de simples erreurs ; mais quand elle est intentionnelle ou qu'elle révèle un comportement incompatible avec l'état de fonctionnaire, elle se détache du service et devient une faute personnelle. Les victimes ont ainsi la possibilité de demander réparation d'un préjudice aux fonctionnaires eux-mêmes pour leurs fautes personnelles, sur la base du Code civil, et à l'Administration pour leurs fautes de service, sur la base du droit administratif.

Dans les faits, les victimes agissent rarement contre les agents sauf lorsqu'elles peuvent joindre une action pénale à leur action civile. Et elles attaquent aujourd'hui d'autant moins les fonctionnaires que, pour les préserver du risque d'insolvabilité de ces derniers, le juge a construit les théories de cumul de fautes et de cumul de responsabilités permettant d'agir contre l'Administration alors qu'une faute personnelle a été commise. Par exemple, une blessure à la suite d'une expulsion brutale d'un service administratif

fermant avant l'heure réglementaire est causée par deux fautes distinctes, celle du fonctionnaire et celle du service qui s'analyse au minimum comme un défaut de surveillance ; quant à lui, l'accident provoqué par la manipulation maladroite quoique sans intention de nuire d'une arme de service est peut-être la conséquence d'une faute personnelle mais celle-ci n'est pas dépourvue de tout lien avec le service. Le choix des poursuites laissé aux victimes pourrait cependant aboutir à consacrer une irresponsabilité de fait des fonctionnaires si des actions récursoires n'étaient pas prévues. En cas de cumul, en effet, l'Administration pourra se retourner contre son agent et lui demander une contribution partielle ou totale.

Le juge administratif a aussi réduit le niveau de gravité de la faute exigée pour engager une responsabilité dans certaines situations difficiles. Il a ainsi progressivement abandonné la recherche d'une faute lourde dans le cadre d'activités médicales, de secours et de sauvetage ou du service pénitentiaire, par exemple. Désormais, la preuve d'une faute simple suffit.

Enfin, l'extension de la responsabilité sans faute renforce encore la protection des citoyens. Dans certains cas, en effet, bien que cela reste dérogatoire, la responsabilité administrative peut être engagée sans faute dès lors qu'un lien de causalité apparaît entre une activité administrative et un préjudice. Les victimes n'ont pas à établir que le fait générateur de ce dommage a été fautif.

Il existe deux catégories de responsabilité sans faute : la responsabilité pour rupture de l'égalité devant les charges publiques et la responsabilité pour risque. Ce dernier cas ne recouvre pas seulement le risque spécial découlant d'activités dangereuses (maniement d'explosifs, exploitation d'ouvrages dangereux, etc.). Il comprend aussi la réparation des dommages subis par les collaborateurs bénévoles du service public ou par les tiers victimes d'accidents de travaux publics. Il concrétise ainsi le phénomène de socialisation de la répartition des dommages en faisant prendre en charge l'indemnisation des victimes par l'ensemble de la collectivité, au nom de la solidarité sociale. ●

Sergent-chef Stéphane Lanzeray
rédacteur au CESA

1. Arrêt Pelletier, 30 juillet 1873.

L'impérialisme

L'impérialisme est la conquête et la conservation des empires, réunions de peuples ethniquement et culturellement divers au sein d'un même ensemble politique et économique, sous la direction autoritaire d'un pouvoir central. Dévolu à un ou plusieurs peuples dominants, ce pouvoir maintient les peuples dominés dans une sujétion plus ou moins complète, qui va de la soumission totale à la simple vassalité.

La tendance à la constitution d'empires est très ancienne dans l'histoire de l'humanité. On la voit à l'œuvre dès l'origine de l'histoire : dans le Bassin méditerranéen avec les empires égyptien, perse et macédonien ; en Extrême-Orient, avec les divers empires chinois ; en Amérique précolombienne, avec les empires maya et aztèque ainsi qu'en Amérique du Sud avec l'empire inca. Le phénomène de créations (localisées et bornées dans le temps) d'empires s'est poursuivi au cours de l'histoire : empires ottoman, anglais, austro-hongrois, japonais. L'Afrique noire a elle-même connu le phénomène impérial, par exemple avec l'empire mandingue du Sahara créé à la fin du XII^e siècle ou l'empire zoulou constitué au début du XVIII^e siècle en Afrique du Sud.

On distingue plusieurs formes d'impérialismes qui, au cours des nombreuses créations d'empires, ont jalonné l'histoire et se sont entremêlées :



DR

- **l'impérialisme politique**, dont les mobiles dominants peuvent être la gloire d'un prince conquérant (à l'exemple d'Alexandre le Grand, souvent considéré comme le plus grand conquérant de l'Antiquité) ou la sécurité d'un peuple grâce à l'occupation de points ou de « glacis » stratégiques (exemple de la conquête de la Gaule par César au motif de repousser Helvètes et Germains),

- **l'impérialisme religieux**, motivé par la propagation d'une croyance (à l'image de la Contre-Réforme, réaction de l'Église catholique romaine à la Réforme protestante),

- **l'impérialisme culturel**, qui se propose la diffusion autoritaire d'une certaine conception et d'un certain style de vie (diffusion de la culture romaine au sein de la Gaule, ayant abouti à la culture gallo-romaine),

- **l'impérialisme économique**, dont les buts sont la recherche de matières premières ou de débouchés commerciaux (formation de l'OPEP⁽¹⁾, visant à rendre aux pays producteurs le contrôle du cours du pétrole).

Les doctrines impérialistes ont trouvé leurs théoriciens dans tous les pays qui ont cherché à s'étendre : en Angleterre, avec Rudyard Kipling ; aux États-Unis, avec la doctrine Truman du « *containment* » ; au Japon, avec les théoriciens originaux comme Okakura Kakuzo. En France, toute une école de pensée coloniale a fait écho à ces idées (à l'instar de Jules Ferry⁽²⁾).

Certes, un empire, voire un impérialisme, n'est pas nécessairement colonial, mais on observe souvent une liaison entre le phénomène impérial et le phénomène colonial, de même qu'entre les théories impérialistes et les théories colonialistes. Ces doctrines justifient le droit à constituer des empires en recourant à la force soit pour des raisons raciales, culturelles, économiques, sociales ou de prestige national, soit, le plus souvent, par un emploi conjoint de tous ces motifs. Elles entretiennent des rapports idéologiques avec d'autres tendances doctrinales telles que le « darwinisme social »⁽³⁾ ou le « nietzschéisme social »⁽⁴⁾.

Si le mot « impérialisme » a souvent pris une couleur polémique, notamment chez les théoriciens socialistes et communistes, Lénine en particulier⁽⁵⁾, il n'est plus guère en vigueur aujourd'hui, bien que certaines entités politiques (comme, au cours de l'histoire récente, les États-Unis ou l'URSS) apparaissent à certains égards comme impériales.

Désignant à la fois la formation d'empires et les influences doctrinales qui expliquent et justifient ce fait, l'impérialisme exprime la propension des collectivités à une expansion fondée sur l'instinct de conservation. ●

Capitaine Gildas Resseyre

stagiaire à l'Institut d'études politiques - Grenoble.

1. Organisation des pays exportateurs de pétrole, créée en 1960 à l'initiative du Shah d'Iran notamment.
2. Selon Jules Ferry, « *la France doit porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie* ».
3. Doctrine fondée sur la notion de la lutte pour la vie : il ne faut pas faire preuve d'humanité, de désintéressement ou de civilité mais montrer sa science de l'adaptation à un environnement nouveau, sa capacité à dominer.
4. Doctrine fondée sur la volonté de puissance. Selon Nietzsche, qui prit le parti de la force contre le droit, le fort est celui dont la volonté affirme sa puissance.
5. Auteur, en 1916, de *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, ouvrage analysant le mode de production capitaliste à l'époque impérialiste.

Karl Polanyi (1886-1964) et l'économie



DR

Karl Polanyi, penseur et économiste, est né à Vienne et a été élevé à Budapest. Prisonnier sur le front russe, il devient journaliste à Vienne après la seconde guerre mondiale. En voyage aux États-Unis en 1940, il accepte l'offre de devenir professeur en économie politique et commence la rédaction de *La Grande Transformation*. Karl Polanyi appartient sans conteste à toute une génération d'intellectuels qui, comme Weber, Jonas ou Wittgenstein, ont voulu renouveler la pensée d'une manière originale.

La Grande Transformation traite des origines politico-économiques de l'effondrement de la civilisation du XIX^e siècle et des grands changements qui en ont découlé. En d'autres termes, cet ouvrage permet de montrer sous un nouveau jour l'arrivée des fascismes au pouvoir pendant la première moitié du XX^e siècle. De plus, l'originalité de Polanyi est d'avoir comparé la société moderne et l'économie libérale à des sociétés non modernes ou en contraste avec elles.

Pour Polanyi, la civilisation mondiale du XIX^e siècle court de 1814 aux années 1930. Cette période est marquée par « *la paix de cent ans* » et l'effondrement du système libéral. Cette civilisation reposait sur quatre institutions (deux politiques et deux économiques) qui lui donnèrent ses principales caractéristiques : l'équilibre des puissances, l'État libéral, l'étalon-or international et le marché autorégulateur. L'étalon-or est celle dont l'importance a été reconnue comme décisive. Or, Polanyi pense que le marché autorégulateur était la véritable source et matrice du système. Cette innovation donna naissance à une civilisation particulière : c'est donc dans les lois de l'économie de marché que l'auteur trouve la clé du système institutionnel du XIX^e siècle.

La thèse principale de son œuvre est qu'un marché s'ajustant sur lui-même était purement « *utopique* » : « *une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert.* » La société a bien sûr pris des mesures pour se protéger, mais elles ne firent que compromettre l'auto-

régulation du marché, désorganisant la vie industrielle et exposant la société à des dangers nouveaux. L'autodestruction de cette civilisation était inéluctable du fait de certaines qualités techniques de son économie.

La débâcle de l'étalon-or international constitue le lien invisible entre la désintégration de l'économie mondiale depuis le début du XX^e siècle et la transformation d'une société tout entière au cours des années trente. D'un point de vue politique, les traités qui suivirent la première guerre mondiale furent une profonde erreur car, selon Polanyi, le désarmement unilatéral des nations vaincues prévenait toute tentative de reconstruction du système, l'équilibre des puissances étant rompu. Suivant les critères du XIX^e siècle, la société des années vingt s'est cru révolutionnaire ; elle fut précisément le contraire à cause de son profond conservatisme. C'est de l'échec d'un retour au passé de cette décennie que naquit la grande transformation des années trente.

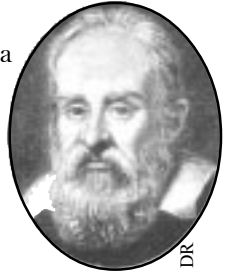
L'origine de l'effondrement du système autorégulateur est finalement la croyance même en ce système. Polanyi trouve la source de cette croyance dans la Révolution industrielle, pendant laquelle on constate une amélioration « *presque miraculeuse* » de la production en même temps qu'une « *dislocation catastrophique* » du peuple. Cette révolution représente l'étape de l'histoire où l'on tente d'établir un seul grand marché autorégulateur. Or, ce marché n'est rien de moins qu'une division de la société en une sphère économique et une sphère politique, la première étant soumise à la seconde alors qu'il aurait fallu que ce soit l'inverse.

Une économie de marché ne peut exister que dans une société de marché : elle doit donc comporter tous les éléments de l'industrie – travail, terre et monnaie inclus. Mais le travail, ce sont les êtres humains qui constituent chaque société, et la terre est le milieu naturel dans lequel chaque société existe. Aucun de ces trois éléments ne peut être considéré comme une marchandise, ce qui a pourtant été cru à cette époque. Cette fiction est dangereuse, elle fut fatale.

Penseur majeur, et pourtant méconnu en France, Polanyi est toujours d'actualité car intemporel dans sa comparaison de l'économie libérale à des économies en contraste avec elle. Ses analyses ont pu être discutées et appliquées dans des domaines variés et survivre à une époque déjà lointaine pour nourrir la réflexion des anthropologues, économistes et historiens. ●

Galilée (1564-1642)

Galileo Galilei naît à Pise en 1564. En 1581, sous la pression de son père, il s'inscrit à l'université de sa ville natale pour y suivre des cours de médecine et en sortir, quelques années plus tard, sans diplômes mais non sans avoir acquis de solides connaissances en géométrie...



Philosophie naturelle et Saintes Écritures

En cette fin de XVI^e siècle, l'ensemble de la connaissance des phénomènes naturels repose sur les travaux d'Aristote, fondés sur les données des sens, érigées en système grâce à une spéculation dogmatique et métaphysique relayée par la philosophie scolastique. L'Église, notamment par l'entremise de Thomas d'Aquin, pour asseoir son emprise sur l'ensemble du savoir (qui ne peut avoir qu'une origine : Dieu), établit une sainte alliance entre cette « *philosophie naturelle* » et la Bible, faisant de l'étude de la nature la servante obligée de la théologie. Il en résulte une vaste fusion entre le microcosme humain et le macrocosme de l'Univers, géocentrique et sphérique, où l'ordre des cieux est immuable. C'est pourtant dans ce contexte qu'apparaît en 1604 une étoile (identifiée aujourd'hui comme étant une supernova) observée par Képler.

De la certitude à l'approximation

Cette apparition intrigue le mathématicien, alors professeur à Padoue. Toutefois, c'est plutôt à la dynamique qu'il s'intéresse alors. Se basant sur l'empirisme aristotélicien, il étudie les oscillations des pendules, la chute des corps et les mouvements sur plan incliné. Mais l'observation, c'est-à-dire la perception que nous avons des phénomènes, limite l'étude et la réflexion. Comment, en effet, étudier la vitesse de déplacement d'un corps sur un plan incliné si l'on ne connaît pas avec précision le rôle des frottements et de la résistance de l'air ? Cette étude ne peut se faire que dans le vide et Galilée en vient à penser que de nombreux obstacles tomberaient si l'on supprimait la référence au milieu et à son action sur le mouvement des corps. Cependant, sur Terre, les phénomènes dans le vide ne sont pas observables. Galilée abandonne alors Aristote et pose le principe suivant : ne pouvant pas accéder à une connaissance parfaite des

phénomènes, on doit effectuer des mesures qui, avec une certaine **approximation**, cernent mieux la vérité. Dès lors, la théorie n'est confirmée que lorsque les résultats des expériences sont raisonnablement proches des valeurs prévues. C'est ainsi qu'en 1604 Galilée définit les bases de la cinématique, puis découvre la loi de chute des corps et la trajectoire parabolique des projectiles.

La lunette astronomique, récemment inventée, permet à Galilée d'appliquer sa méthode expérimentale à l'astronomie. Il étudie la Lune, Vénus, les taches solaires, Saturne et découvre quatre « planètes » autour de Jupiter. Il en déduit la rotation du soleil sur lui-même, la révolution de ces quatre satellites autour de Jupiter. Son adhésion aux thèses de Copernic (1474-1543) d'un système solaire héliocentré en sort renforcée.

La condamnation

Ces découvertes révolutionnaires se propagent en Europe et font de Galilée un mathématicien reconnu. Cependant, le poids des dogmes et le conservatisme des autorités religieuses est à son apogée en cette période de Contre-Réforme. En 1616, le Saint-Office, tribunal de l'Inquisition, condamne le système de Copernic, « *contraire aux Saintes Écritures* », et réduit ainsi Galilée au silence.

Cependant, Galilée poursuit ses travaux avec la discrétion requise mais, pensant que l'Église et les milieux philosophiques sont alors plus ouverts à la science, publie en 1632 le *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*, ouvrage de vulgarisation scientifique marquant la volonté d'indépendance, par rapport aux dogmes religieux, de l'étude de la nature, appuyée sur l'expérimentation et le langage mathématique. Face à l'hostilité d'une partie de l'Église pour ses thèses contraires aux Écritures, à celle des jésuites et des philosophes scolastiques, Galilée, sous prétexte qu'il serait revenu sur l'interdit de 1616, est accusé d'hérésie et doit abjurer ses idées coperniciennes.

Victime de l'arbitraire et de la vanité des hommes, Galilée reste le fondateur de la science expérimentale en inventant des rapports originaux entre l'observation et les modèles de pensée théoriques, faisant de la science une voie privilégiée menant à la connaissance du monde et de la vérité. ●

Capitaine Thierry Chanelière
stagiaire à l'Institut d'études politiques - Paris



Le Roman d'un tricheur

Adapté de son propre livre, *les Mémoires d'un tricheur*, publié deux ans auparavant, *le Roman d'un tricheur* est le quatrième film réalisé par Sacha Guitry.

Assis à la terrasse d'un café parisien, un homme, la cinquantaine radieuse, rédige ses mémoires. Cet individu doit son fabuleux destin à un petit larcin. Âgé de douze ans, il est convaincu par les siens d'avoir volé huit sous dans le tiroir-caisse du magasin. Pour le punir, on le prive de champignons. Or, comme ils étaient vénéneux, il est l'unique survivant d'une véritable hécatombe familiale. Recueilli par un oncle et une tante qui n'aspirent qu'à le dépouiller de son héritage, l'orphelin est amené à s'enfuir et il devient groom dans un hôtel, puis croupier à Monaco. Son goût pour les femmes, son attirance pour la richesse, son absence de scrupules feront de lui un joueur, un tricheur joyeux. Jusqu'au jour où il se met à jouer honnêtement et perd en quelques mois le fruit de sept années d'effort.

Le Roman d'un tricheur, faux film parlant, met à l'écran tout l'humour de Sacha Guitry. Malgré un accueil très froid des critiques à sa sortie, il est considéré comme un chef-d'œuvre du cinéma français.

Narrant l'histoire comico-dramatique d'un homme qui, dès lors qu'il tente d'être honnête, connaît de sérieux revers, *le Roman d'un tricheur* est une variation paradoxale sur le thème de l'honnêteté. À propos de l'épisode fondateur de sa vie d'imposteur, le narrateur dit : « *En somme, je suis vivant parce que j'ai volé. De là à conclure que les autres étaient morts parce qu'ils étaient honnêtes, il n'y avait qu'un pas !* ». À l'image de Sacha Guitry se plaisant à dénoncer les artifices du cinéma qui ont, entre autres buts, celui de tromper le public, le héros fait de la tricherie un art de vivre. Pour lui, tricher, c'est prendre avec bonheur la vigilance d'autrui en défaut, c'est offrir le plaisir de tromper l'autre tout en lui révélant (ou non) sa grande naïveté. Cette duplicité, le cinéma de Guitry en général, et *le Roman d'un tricheur* en particulier, s'appliquent à la dénoncer. En superposant des images « muettes » avec son commentaire *off* qui révèle ce qu'elles dissimulent, les mots viennent contredire ce qui se déroule à l'écran. ●

Sergent-chef Stéphane Lanzeray
rédacteur au CESA

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

François Pernot

Monsieur François Pernot apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique « Histoire ». Né en 1963, il est docteur en histoire et maître de conférences en histoire moderne et contemporaine à l'université de Cergy-Pontoise, conférencier aux Écoles spéciales militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan, conférencier en histoire de l'aviation à l'École de l'air et professeur associé au CESA (Centre d'enseignement supérieur aérien). Conjointement, il a été chargé d'études et de recherches au Service historique de l'armée de l'air de 1989 à 1999.

François Pernot est vice-président des études et de la vie universitaire à l'université de Cergy-Pontoise, membre de l'équipe d'accueil (EA) du Centre de recherche sur les civilisations et identités culturelles comparées des sociétés européennes et occidentales (CICC) dirigée par le professeur René Lasserre (université de Cergy-Pontoise) et membre associé de l'unité mixte de recherche (UMR) « identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE), dirigée par le professeur Robert Frank (université de Paris I). Il travaille actuellement sur plusieurs sujets : l'histoire politique militaire et diplomatique de l'Europe et des pays européens du XV^e siècle au XX^e siècle, la place de l'Europe « lotharingienne » (Europe rhénane, rhodanienne et padanienne^[1]), les concepts d'identité européenne, mais aussi l'évolution des frontières et des États aux époques moderne et contemporaine, l'histoire militaire européenne du XVI^e siècle au XX^e siècle : des tentatives de mise sur pied d'une « armée européenne » et de la création d'une « Europe militaire » au XVI^e siècle à l'*Eurocorps*, l'histoire de l'aéronautique militaire et de l'aéronautique civile.

François Pernot est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Vichy, Londres, Alger 1940-1944* (en collaboration avec Patrick Facon, Paris, 1998), *les Routes de la soie* (2001), *la Franche-Comté espagnole* (2003, publié avec le concours du CICC^[2]), et de nombreux articles et communications sur l'histoire militaire et les rapports entre politiques et militaires aux époques moderne et contemporaine.

La rédaction

1. En référence à la Padanie (l'Italie du Nord et en particulier, la plaine du Pô).
2. CICC : Centre de recherches sur les civilisations et identités culturelles comparées des sociétés européennes et occidentales.



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Sans vouloir en faire une question personnelle...

Les personnels d'encadrement exercent leur fonction dans les établissements publics d'enseignement, à l'administration centrale de l'Éducation nationale ou dans des services extérieurs. Leurs responsabilités sont de nature administrative et/ou pédagogique.

Que ces mots sonnent durement à l'oreille ! Triste erreur commise par l'institution qui à l'éducation de nos enfants veille...

Si « **personnels** » existe bien, c'est en adjectif ; tel est son destin. Voilà la raison de ce billet personnel pour qu'une erreur telle par une conscience nouvelle tombe dans l'oubli éternel !

Un ensemble de personnes définit le nom « personnel » qui ne connaît pas de pluriel ! Il faut toujours l'employer au singulier ; car dans ses gènes s'inscrit la pluralité, dans sa forme la singularité ! ●

(Seule exception valable : *les personnels militaire et civil de la Défense*).

Capitaine Jean-Christophe Pitard-Bouet

officier relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques